



L'APPRENTISSAGE, UNE VOIE D'EXCELLENCE CFA Agricole de Verdun



EPLEFPA de la Meuse
Etablissement Public Local D'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole
 Technopôle Philippe de Vilmorin
 CS 40249
 55006 Bar Le Duc CEDEX
 Tél : **03.29.79.98.20**
 Site : <http://www.eplagro55.fr/>
 Mail : epl.bar-le-duc@educagri.fr

CFA Agricole de l'EPL AGRO de la Meuse
Site de Verdun
 Etablissement Public Local D'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole
 Pôle Martial Brousse
 08 avenue du Président Kennedy
 55100 VERDUN
 Tél : **03.29.85.18.83**
 Mail : cfa.meuse@educagri.fr
 Du lundi au vendredi de 8h à 12h et 13h30 à 17h30

CFA – CFPPA Agricole de l'EPL AGRO de la Meuse
Site de Bar-Le-Duc
 Etablissement Public Local D'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole
 Technopôle Philippe de Vilmorin
 CS 40249
 55006 Bar Le Duc CEDEX
 Tél : **03.29.79.64.83 / 07 88 91 15 76**
 Mail : cfa.meuse@educagri.fr
 Du lundi au vendredi de 8h à 12h et 14h à 17h

L'APPRENTISSAGE
 UN MÉTIER, UN AVENIR !
unmetier-unavenir.fr

 **Suivez nous sur Facebook :**
EPL AGRO de la Meuse




**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


QualiFormAgri


ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE


**La Région
Grand Est**

LE CFA EN QUELQUES CHIFFRES

55 ans de formation dans les métiers de l'agriculture
130 apprentis accueillis chaque année

L'apprentissage, une véritable force pour réussir son projet professionnel

LES FORMATIONS PROPOSEES :

CAPa - Palefrenier Soigneur
- Maréchal-ferrant

AE Animateur d'Equitation

BPJEPS - Educateur Sportif
« Activités Equestres »

BTM Maréchal-ferrant

BAC Pro - Conduite et Gestion d'une
Entreprise Hippique

BTSA ACS'AGRI (sur le site de Bar-le-Duc)

Plus d'informations sur nos formations sur notre site <http://www.eplagro55.fr/>

AVEC UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISEE tout au long de la formation :

Une semaine
d'intégration
culturelle et
professionnelle

Des rencontres
annuelles
Parents, Maîtres
d'apprentissage
et Apprentis
avec le CFA

Un responsable
Vie Educative
impliqué dans
le suivi
quotidien des
absences et de
l'handicap

Un même
coordinateur
de classe
chargé du suivi
tout au long de
la formation

Un secrétariat à
l'écoute pour
votre suivi
administratif et
social

Des tests de
positionnement
pour
différencier la
formation

Un conseil de
classe par
semestre
Des visites
annuelles en
entreprise

Un temps
d'échange
après chaque
session en
entreprise : le
REX

Un Centre de
Ressources
pour
accompagner
l'individualisation

Un suivi des
notes, des
absences et du
cahier de texte
par internet
(Ypareo)

Et de nombreuses ouvertures culturelles et pédagogiques :

Apiculture, Alesa, club « jeux de société »....

Participation à des salons professionnels

Visites d'entreprises, interventions de professionnels...



Les + de l'apprentissage

POUR LES APPRENANTS :

- Une approche concrète du monde professionnel et une **excellente voie d'insertion professionnelle**.
- Des **cursus de formation complets** du CAP au Bac Pro, jusqu'aux niveaux supérieurs, avec des diplômes reconnus, identiques à ceux de l'enseignement général
- Une **formation gratuite et rémunérée** avec une prise en charge par l'OPCO du coût de la formation
- Des **aides qui facilitent la vie des apprentis** - 500€ d'aide pour le permis de conduire selon conditions

Age de l'apprenti	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
De 16 à 17 ans	27 % du SMIC	39 % du SMIC	55 % du SMIC
De 19 à 20 ans	43 % du SMIC *50% accords branches agricoles	51 % du SMIC *57% accords branches agricoles	67 % du SMIC
De 21 à 25 ans	53 % du SMIC	61 % du SMIC	78 % du SMIC
26 ans et +	100 %	100 %	100 %

* ACCORDS BRANCHES AGRICOLES

POUR LES ENTREPRISES :

- Bénéficier d'une aide opérationnelle** et d'un autre regard
- Des offres de formation adaptées** aux besoins des entreprises
- Former progressivement un futur salarié à ses valeurs**, ses méthodes et ses pratiques, pour une meilleure intégration professionnelle au sein de son entreprise
- Des aides à l'apprentissage** et l'exonération de charges sociales qui permettent de diminuer le coût salarial.

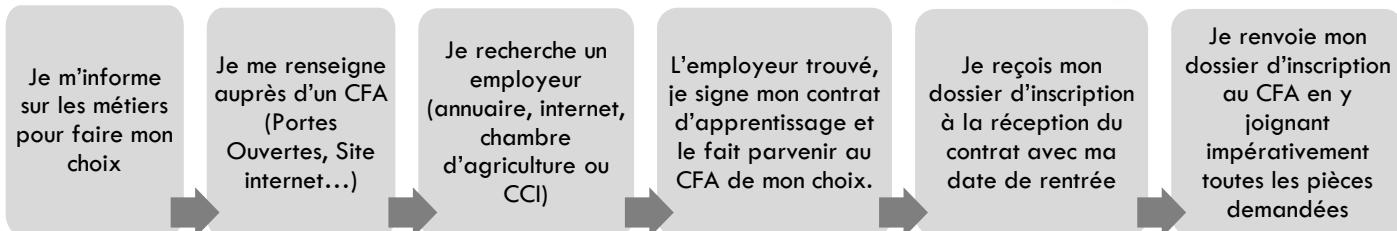
(plus d'informations sur <https://www.alternance.emploi.gouv.fr/>)

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE EN RESUME C'EST :

- Un **contrat de travail à durée déterminée** (CDD), signé par l'apprenant (parents ou représentant légal si mineur) et par l'employeur, d'une durée de 1 à 3 ans.
- Un **temps de travail partagé** entre l'école (CFA) et l'entreprise.
- S'adresse aux jeunes **de 16 ans à 29 ans** révolus (ou 15 ans au 31 décembre si sortie de 3^{ème})
- Un **statut de salarié** percevant une rémunération et avec les mêmes droits et devoirs que les autres salariés
- 5 semaines de congés payés par an
- Une **période d'essai de 45 jours** (consécutifs ou non) de formation pratique en entreprise

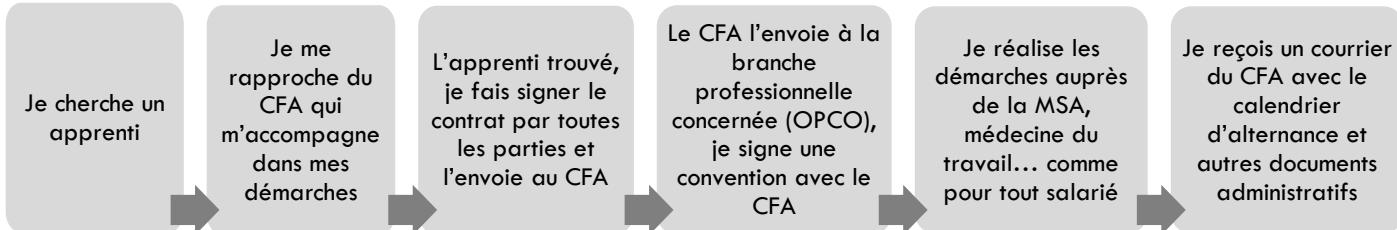
LES DEMARCHEES D'INSCRIPTION AU CFAA

Je suis apprenti



Les candidats BTS devront également s'inscrire sur parcoursup.fr

Je suis employeur



INSTALLATIONS ET LOCAUX PÉDAGOGIQUES

- Centre de Documentation et de Ressources (CDR), et Centre de Documentation et d'Information (CDI)
- Laboratoire Physique/Chimie, Microbiologie et Biologie
- 2 Salles informatique
- Pôle Équestre : 50 chevaux, poney club
- 2 carrières
- 1 bâtiment de forge
- Terrain de sport
- 1 manège



Référent Handicap : à contacter pour connaître toutes les modalités pour le suivi et l'accompagnement de personnes en situation de handicap.

Frédéric BOLOGNINI 03.29.86.10.42

HÉBERGEMENT, RESTAURATION ET TRANSPORT

En dehors des prestations d'internat et de restauration, la formation au CFA est gratuite.

Le CFA dispose d'un internat. Les apprentis sont accueillis dans des chambres collectives.

L'hébergement est assuré du dimanche soir au vendredi matin.

Le trousseau à prévoir pour l'internat est composé de : drap, duvet et oreiller.

Le coût de l'hébergement en pension complète est de 46,65€/semaine ou 54,15€/semaine avec dimanche.

Le régime est choisi par trimestre et ne peut être changé en dehors de cette période.

La demi-pension est facturée au forfait (9,25€/semaine) et non aux repas pris. (sauf pour les formations AE et BPJEPS)

La restauration est sous forme de self, équipé d'un contrôle d'accès informatisé, fonctionnant à l'aide de cartes magnétiques. Celles-ci sont remises en début de formation.

Pour vous rendre à l'EPL Agro de la Meuse, vous pouvez choisir plusieurs moyens de transport en commun :

TRAIN : Verdun est desservie par la ligne TGV Est via la Gare Meuse TGV.

Elle est aussi couverte en TER et Trains Corail qui desservent la gare au centre de Verdun.

BUS : Verdun est desservie par le réseau TIV et RITM.

L'EPL possède son propre arrêt (Ligne 5, réseau TIV)

